

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 2015**

Le 17 décembre 2015 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

**Etaient présents :**

M. Vereecke, Mme Labarre, Mme Ziegler, M. Berson, Mme Marin, adjoints au Maire, M. Hautot, Mme Krauzé, M. Bréban, M. Mauriéras, M. Gardette, Mme Tesson, M. Moutinho, M. Chatin, Mme Barbier, M. Rémond, Mme Baillon, conseillers municipaux.

**Etaient absents excusés et représentés :**

M. Beaudoir (pouvoir à Mme Vanbersel)  
Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre)  
Mme Daninthe (pouvoir à Mme Ziegler)  
Melle Balard (pouvoir à Mme Marin)  
M. Derrien (pouvoir à Mme Baillon)

**Était absente excusée :**

Mme Ribeiro-Rego.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

M. Pierre Hautot est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*

**Madame le Maire** a déposé plainte contre Mme Harmonie Robillard qui écrit sur le réseau social - Facebook - un ramassis d'ignominie sur la première magistrate de la commune et à son encontre. La plainte est transmise au Procureur de la République.

**Madame le Maire** souligne que sa démarche freinera les ardeurs de ceux qui font de la diffamation à son égard.

\*\*\*

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2015.

\*\*\*

- Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 19 décembre 2015 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

.....

*Le conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,*

## FINANCES COMMUNALES

1) Renouvellement de la mise en place de la carte achat public en vertu du décret 2004-1144 du 26 Octobre 2004 avec la Caisse d'Épargne de Picardie.

- **ACCEPTE** de doter à nouveau la commune d'une carte de paiement pour le règlement de dépenses de faible montant auprès de fournisseurs répertoriés et décide de souscrire cette carte auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie, pour une année, prorogable deux fois par reconduction expresse. La somme autorisée à dépenser sur une année est fixée à 12 000 €.

2) Budget Assainissement - Décision Modificative n°1.

- **ACCEPTE** les écritures suivantes :

Article 1641 - remboursement du capital de la dette .....	+ 1 000 €
Opération 017 - Travaux divers de voirie	
Article 2315 - travaux .....	- 1 000 €

## ENFANCE & JEUNESSE

3) Délégation de service public de l'accueil périscolaire et extrascolaire, de la restauration scolaire et des Temps d'Activités Péri-éducatifs - Choix du délégataire (les documents relatifs à ce dossier ont été transmis par mail sécurisé le 4 décembre 2015).

- **DÉCIDE** de confier à l'association - Initiatives Laïques Education Populaire (ILEP) - la délégation de service public sous forme de contrat d'affermage pour la gestion et l'exploitation des services suivants :

- l'accueil de loisirs extrascolaire, situé 11 rue Canton Beaupréau, pendant :
  - les petites vacances (février, Pâques, Toussaint et Noël),
  - les grandes vacances (juillet et août),pour les enfants de 3 à 12 ans.

- l'organisation de séjours de courte durée pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans.
  - l'accueil périscolaire des enfants des écoles primaires, le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.
  - la gestion de la restauration scolaire.
  - les Temps d'Activités Péri-Educatifs (TAP).
  - la surveillance des élèves utilisant les transports scolaires, dans la cour avant la classe le matin.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer :
    - le contrat de délégation de service public avec l'ILEP située à Beauvais (Oise) 9 avenue Jean Moulin, pour une durée de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (soit jusqu'au 31 décembre 2019).
    - ainsi que tout autre acte ou document afférents à ce dossier.

## URBANISME

- 4) **Déclassement du domaine public de la commune d'une partie (137 m<sup>2</sup>) de la Sente au beurre en vue d'un projet d'échange de terrain pour assurer la continuité du chemin - Enquête publique.**
- **ACCEPTE** le projet de déclassement du domaine public d'une partie (137 m<sup>2</sup>) de la Sente n°24 dite Sente au Beurre située entre les propriétés bâtie et non bâtie de Madame Dobelli ; afin de déplacer la sente, il sera ensuite procédé à un échange de terrain moyennant une soulte de 3 730 € à la charge de Madame Dobelli.
  - **DÉCIDE** de prescrire une enquête publique d'une durée de 15 jours en vue de procéder à ce déclassement.

## ASSAINISSEMENT

- 5) **Mise en séparatif du réseau du quartier du Blanc Mont - Extension des réseaux des secteurs non desservis - Études complémentaires - Demandes de subvention à l'agence de l'Eau Seine-Normandie et au département.**
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les marchés et l'ensemble des documents afférents aux études complémentaires suivantes :
    - 1- Etude géotechnique confiée au bureau d'études GINGER CEBTP pour un montant global de 26 490,00 € HT.
    - 2- Etude topographique - CHOLLET-LEUC pour un montant de 1 180,00 € HT.
    - 3- Détection des réseaux enterrés - BL ETUDES pour un montant de 12 800,00 € HT.

- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental ainsi qu'une dérogation pour démarrer ces études rapidement.

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### 6) Désignation d'un Correspondant Défense.

- **DÉSIGNE** Madame Bériza Ziegler correspondant Défense de la commune.

## QUESTIONS DIVERSES

- **M. Berson** fait part de son fort mécontentement suite à la visite lors de l'une de ses permanences de deux personnes venues lui faire part de leur stupéfaction à l'annonce de l'achat d'une machine à déherber d'un coût de 27 000 €, annonce parue sur le site internet du [Genovefain.net](http://Genovefain.net). **M. Chatin** répond qu'un démenti a été fait. M Berson déplore ces inexactitudes et mensonges.
- **M. Rémond** annonce qu'il ne savait pas que son nom et sa photographie apparaissaient sur le site le [genovefain.net](http://genovefain.net) (qu'il ne consulte jamais) et a demandé leur retrait immédiat. Ce site n'a reçu aucune accréditation de sa part. Il rappelle l'estime qu'il garde pour M. Alain Bouillette.
- Dans le dernier bulletin municipal, **M. Vereecke** a écrit, un article sur les vingt ans du collège Léonard de Vinci. Selon toujours le même site, cet article « serait de la récupération sur la création du collège ». M Vereecke, sous le couvert de Madame le maire et de l'adjointe à la communication, souhaiterait avoir des explications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

SCOR

Fait à Sainte-Geneviève, le 22 décembre 2015.

Le Secrétaire,



Pierre HAUTOT

Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL